

GUIDE DES AIDES À LA RÉNOVATION EDITION JUILLET 2020



Le récapitulatif des aides financières
pour vos travaux de rénovation
énergétique en Ouest Essonne





La prime éco-logis 91

Une prime du département

POUR QUI ?

Tous les **Essonniens propriétaires occupants**. Sans conditions de ressources.

QUELS MONTANTS ?

- **30% du montant HT des travaux** pour des travaux compris entre 3 000€ HT et 6 000€ HT. Sauf cas des fenêtres seules : prime de 900€ si au moins 3 000€ HT.
- **Bonus écologique : + 500€** si énergie renouvelable ou isolant biosourcé.
- **Bonus précarité énergétique : + 500€** pour les ménages modestes **+ 1 000€** pour les ménages très modestes. (voir tableau p3)
- **Bonus suppression de fioul : + 500€** en cas de remplacement d'un chauffage au fioul.

QUELLES DÉMARCHES POUR OBTENIR LA PRIME ?

- Faire une demande sur **renover-malin.fr** avec le/les devis, le certificat RGE de l'artisan, la taxe foncière, un justificatif de domicile et un rib.
- **Sous un mois**, réception d'un mail autorisant à démarrer les travaux.
- Réaliser les travaux puis transmettre la facture sur **renover-malin.fr**
- Réception de la prime par virement.



Les Certificats d'Économie d'Énergie

Une prime des vendeurs d'énergie

POUR QUI ?

Propriétaires, copropriétaires, propriétaires bailleurs, locataires. Tout le monde y a droit sans condition de ressources mais les montants sont bonifiés pour les ressources modestes.

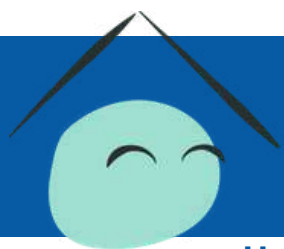
QUELS MONTANTS ?

Voir les pages 4 et 5 de ce livret.

QUELLES DÉMARCHES POUR OBTENIR LA PRIME ?

- Faire une demande sur le site d'un vendeur d'énergie au choix (fournisseur d'électricité, de gaz, de fioul, grande distribution, etc.) **avant signature du devis**. Vous recevez une lettre d'engagement par mail.

- Signer le devis et réaliser les travaux.
- Envoyer un dossier avec le devis, la facture acquittée, le certificat RGE de l'artisan, l'attestation sur l'honneur de l'artisan et éventuellement l'avis d'impôts si vous pouvez bénéficier d'une prime bonifiée pour ressources modestes.
- Réception de la prime.



Ma Prime Renov' ou le Crédit d'Impôts pour la Transition Énergétique

Une aide de l'État

POUR QUI ?

Tous les propriétaires occupants. Les montants d'aides dépendent des plafonds de ressources ci-dessous. Les ressources modestes et très modestes bénéficient de **Ma Prime Renov'** et les revenus intermédiaires et élevés d'un **Crédit d'Impôts pour la Transition Énergétique**.

NOMBRE DE PERSONNES DANS LE FOYER	TRÈS MODESTES	MODESTES	INTERMÉDIAIRES	ÉLEVÉS
1	20 593€	25 068€	27 706€	>27 706€
2	30 225€	36 792€	44 124€	>44 124€
3	36 297€	44 188€	50 281€	>50 281€
4	42 381€	51 597€	56 438€	>56 438€
5	48 488€	59 026€	68 752€	>68 752€

QUELS MONTANTS ?

Voir les pages 4 et 5 de ce livret.

QUELLES DÉMARCHES POUR OBTENIR LA PRIME ?

Ma Prime Renov' :

- Faire une demande sur maprimerenov.gouv.fr avec le/les devis et le dernier avis d'impôts.
- Réaliser les travaux.
- Transmettre la facture et un RIB sur le site, puis recevoir la prime.

Le Crédit d'Impôts pour la Transition Énergétique :

- À déclarer sur la **déclaration d'impôts** de l'année suivant les travaux.

Montants des aides de l'état et des aides CEE

TRAVAUX	MA PRIME REVOV' OU LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE				LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE*		
	TRÈS MODESTE	MODESTES	INTERMÉDIAIRES	ÉLEVÉS	TRÈS MODESTES	MODESTES	NON MODESTES
Isolation des combles perdus	0€	0€	0€	0€	20€/m ²		10€/m ²
Isolation des planchers bas	0€	0€	0€	0€	20€/m ²		10€/m ²
Isolation des rampants de toiture	25€/m ²	20€/m ²	15€/m ²	10€/m ²	20€/m ²		10€/m ²
Isolation des murs par l'intérieur	25€/m ²	20€/m ²	15€/m ²	10€/m ²	Chauffage combustible, jusqu'à 53€/m ² 27€/m ² 25€/m ²		
Isolation des murs par l'extérieur (max 100m ²)	75€/m ²	60€/m ²	50€/m ²	25€/m ²	Chauffage électrique, jusqu'à 34€/m ² 17€/m ² 16€/m ²		
Fenêtres double vitrage	100€ /fenêtre	80€ /fenêtre	40€ /fenêtre	0€	Chauffage combustible, jusqu'à 115€/m ² 57€/m ² 53€/m ²		
		en remplacement de simple vitrage			Chauffage électrique, jusqu'à 73€/m ² 36€/m ² 34€/m ²		
Chaudière à granulés de bois à alimentation automatique	10 000€	8 000€	4 000€	0€			
Chaudière à granulés de bois à alimentation manuelle	8 000€	6 500€	3 000€	0€	4 000€**		2 500€
Pompe à chaleur air/eau	4 000€	3 000€	2 000€	0€			
Chaudière gaz à très haute performance énergétique	1 200€	800€	0€	0€	1 200€**		600€**
Poêle à bûches	2 500€	2 000€	1 000€	0€			
Poêle à granulés	3 000€	2 500€	1 500€	0€	414€	207€	192€
Foyer fermé, insert, à bûches ou à granulés	2 000€	1 200€	600€	0€			
Chauffe-eau solaire individuel	4 000€	3 000€	2 000€	0€	301€	151€	140€
Chauffe-eau thermodynamique	1 200€	800€	400€	0€	218€	109€	101€
Audit énergétique	500€	400€	300€	0€			
Ventilation double flux	4 000€	3 000€	2 000€	0€			

* - Les montants des CEE peuvent varier en fonction du vendeur d'énergie choisi et sont susceptible d'être modifiés.

** - en cas de remplacement d'une chaudière non à condensation



Programme Habiter Mieux Sérénité de l'ANAH

Un accompagnement de l'agence nationale de l'habitat

Attention, ce programme n'est **pas cumulable** avec Ma Prime Renov' et les CEE.

POUR QUI ?

Les propriétaires occupants aux **revenus modestes et très modestes** (cf barème page 3) et dont le logement a plus de 15 ans.

EN QUOI CONSISTE CE PROGRAMME ?

Un opérateur-conseil ANAH parmi les quatre ci-dessous vous accompagne dans toutes vos démarches concernant votre projet de rénovation énergétique :

- il réalise un diagnostic énergétique prescrivant les travaux à réaliser.
- il vous aide à monter vos dossiers d'aides financières.

Si vos travaux permettent un **gain énergétique d'au moins 25%**, vous bénéficiez de la prime suivante :

- si vos revenus sont très modestes, une prime de 60% du montant de vos travaux (max 12 000€ d'aide).
- si vos revenus sont modestes, une prime de 45% du montant de vos travaux (max 8 600€ d'aide).

Une prime du département peut s'ajouter à cette prime.

QUELLES DÉMARCHES POUR SUIVRE CE PROGRAMME ?

S'inscrire sur **monprojet.anah.gouv.fr** et prendre rendez-vous avec l'un des quatre **opérateurs-conseil ANAH** suivants:

- AUFJ – Architecture urbanisme Fiumani-Jacquemot, 01 48 33 90 99
- Citémétrie, 01 53 91 03 07
- Copro Diag, 0805 030 066
- Soliha Yvelines Essonne, 01 60 78 53 00

Remarque : l'opérateur-conseil ANAH est payant mais en grande partie remboursée par l'ANAH et le département à la fin des travaux. Toutefois, si vous habitez la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, vous êtes dans une **Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** et pouvez alors choisir de passer par l'opérateur Soliha Yvelines Essonne sans avancer de frais.



Exonération de la taxe foncière

Une aide des communes

POUR QUI ?

Les habitants des communes de **Villebon** et **Saclay**.

QUELS MONTANTS ?

Pour tout travaux de rénovation énergétique d'**au moins 10 000€**, vous pouvez bénéficier d'une exonération à **50% ou 100%** de la part communale de la taxe foncière pendant 5 ans.

QUELLES DÉMARCHES POUR OBTENIR LA PRIME ?

Se renseigner auprès de sa commune.



Les aides Action Logement

Une prime et un prêt pour les salariés du privé

POUR QUI ?

Les propriétaires occupants aux **ressources modestes ou très modestes** (cf barème page 3) et **salariés du privé**.

Les propriétaires bailleurs aux ressources modestes et salariés d'entreprises privées ou logeant des locataires aux ressources modestes et salariés d'entreprises privées.

Le logement doit être situé en zone B2 ou C ou à Etampes (Action Coeur de Ville).

Pour connaître la zone de votre commune :

www.service-public.fr/simulateur/calcul/zonage-abc

QUELS MONTANTS ?

Subvention jusqu'à **20 000€** et prêt complémentaire à 1% jusqu'à 30 000€.

Les travaux doivent **concerner en priorité l'isolation** des murs, de la toiture ou du plancher bas. Si les travaux d'isolation ne sont pas nécessaires, l'aide peut concerner le remplacement du système de chauffage ou l'installation d'un équipement de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire fonctionnant aux énergies renouvelables.

QUELLES DÉMARCHES POUR OBTENIR LA PRIME ?

L'accompagnement par un opérateur- conseil ANAH est obligatoire (liste en page 6).

Plus de renseignement sur www.actionlogement.fr/aide-renovation-energetique



Quel cumul des aides est possible ?

Toutes les aides présentées sont cumulables excepté le programme Habiter Mieux Sérénité de l'ANAH qui n'est pas cumulable avec Ma prime renov et les CEE.



Le Programme Soleil

L'ALEC et la Communauté Paris Saclay proposent un accompagnement gratuit pour les personnes aux ressources modestes et résidant à Paris Saclay, afin de les aider à réduire leurs factures d'eau et d'énergie.

Pour en bénéficier, appelez l'ALEC au 01 60 19 70 30.



QUI SOMMES-NOUS ?

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat Ouest Essonne fournit aux particuliers souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique un conseil technique et financier, neutre, indépendant et gratuit.

COMMENT NOUS CONTACTER ?

Vous pouvez contacter un conseiller info-énergie au **01 60 19 10 95**

Du lundi au vendredi, sauf le jeudi

De 9h30 à 17h30.

Nous pouvons vous recevoir sur rendez-vous à Palaiseau, Etampes ou Dourdan.

Retrouvez ces informations et bien d'autres sur le site internet de l'agence: alec-ouest-essonne.fr

